# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 75 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI 24 AVRIL 1883.


## CHRONIQUE DE LA VILLE.

Température du 23 avril 1883.
Thermomètre de C. Dufresne, Opticien.

| Heures de la nuit. | Fahrenheit | Centigrade |
|---|---|---|
| 10 h. | 74 | 23 |
| 12 h. | 80 | 26 |
| 2 h. | 82 | 27 |
| 4 h. | 78 | 24 |

Lever, 25 avril 1883, 3 p.m

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes:

| | | | |
|---|---|---|---|
| Augusta | 76 | Louisville, Ky | 65 |
| Cairo, Ill | 78 | Memphis, Tenn | 79 |
| Galveston, Tex | 72 | Mobile, Ala | 76 |
| Jackson, Ill | 69 | Montgomery, Ala | 82 |
| Jackson, Miss | 74 | Nashville, Tenn | 77 |
| Cincinnati, O | 39 | New Orleans, La | 83 |
| Davenport, Iowa | 45 | Omaha, Neb | 41 |
| Dubuque, Iowa | 46 | Pittsburgh, Pa | 35 |
| Galveston, Texas | 80 | Savannah, Ga | 70 |
| Helena, M | 34 | St Louis, Mo | 81 |
| Indianola, Tex | 42 | St Louis, Mo | 43 |
| Key West, Fla | 86 | St Paul, Minn | 48 |
| La Crosse, Wis | 49 | Vicksburg, Miss | 82 |
| Leavenworth, Kas | 46 | Washington, D. C | 47 |

Hauteur des eaux au-dessus de l'étiage (eaux en plus basses).

| | | | |
|---|---|---|---|
| Augusta | 14.07 | Nashville, Tenn | 21.04 |
| Cairo, Ill | 39.06 | New Orleans | 1.00 |
| Cincinnati, O | 29.08 | Omaha, Neb | 9.06 |
| Davenport, Iowa | 8.11 | Pittsburgh, Pa | 8.06 |
| Keokuk, Iowa | 9.07 | Davenport, La | 28.04 |
| La Crosse, Wis | 10.09 | St Louis, Mo | 20.07 |
| Leavenworth, K | 11.00 | St Paul, Minn | 11.10 |
| Louisville, Ky | 11.05 | Vicksburg, Miss | 43.11 |
| Memphis, Tenn | 33.04 | Yankton | 7.02 |

Un décroissement au niveau des hautes eaux de 1874 et 1883

### MARIAGES, NAISSANCES ET DECES

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 48 heures.

**Mariages.**

John M Baldwin à Mlle Auguste Stark Litchford.
Patrick Murphy à Mlle Virginie Ferry.
R W Kirk à Mlle Ida Auguste Mullen.
George Heully Jr à Mlle Odile Lysnet.
Salvadore Mistegia à Mlle Anna Michele.
John Rabel à Mlle Wilhelmine Krembrock.
George R Fredericks à Mlle Rodvige A Mitchel
Victor Valentine à Mlle Marie Derbout.

**Naissances.**

Mme M Carey, un garçon, 25 mars.
Mme S Dietrich, un garçon, 10 avril.
Mme G Prunopia, une fille, 11 avril.
Mme John Fabrir un garçon, 14 avril.
Mme J A Peterson, une fille, 20 janvier.
Mme J C Weber, un garçon, 25 février.
Mme P L Pressly, un garçon, 15 avril.
Mme G T Duncan, une fille, 9 mars.

**Décès.**

W J Bryant, 1 jours, 115 rue South Liberty.
Alexander Déjean, 42 ans, 187 rue St-Louis.
Cora Randolph, 17 ans, 633 rue Bagnol's.
Mary Garrison, 4 mois, 10 rue Constance.
Jennie Williams, 8 ans.
I. D Ricbert Jr, 5 ans, 780 rue Quatrième.
Pride Edmonds, 28 ans, 217 rue S Rampart.
Odelle Detouchard, 28 mois, 369 rue North Villerie.
Merrick C Russell, 49 ans, Alger.
W R Orme, 74 ans, 291 rue Annunciation.
Mme Henry Gisclar, 59 ans, 338 rue Bagnol's.
Mary Louise, 8 mois, 233 rue Orléans.
Mlle Sarah A Creffoe, 16 ans, Alger.
John Senn, 35 ans, Alger.
Henry W Hines, 31 ans, Alger.
Dame veuve Sarah V Verlander, 65 ans, 498 1/2 rue Bienville.
Louis Faja, 12 ans, 19 rue Madison.
Henry C Gaspard, 18 mois, 508 rue South Claiborne.
Alfred Frank, 13 ans, rue Roman, près de la plaine d'en Kopotes.
Lavinia Loring, 16 mois, 157 rue Perdido.
Thomas Hugent, 2 mois, Sarapure et Kousseau.
O H Karstendiek, 59 ans, Quadrième et Laurel.
Marie A Leclerc, 11 mois, 316 rue North Claiborne.
Jacob Rieder, 72 ans, rue Annonciation, près St-Andrié.
Edward Lewis, 5 mois, rue Septième, près St-Patrick.
John G Glover, 61 ans, rue Camp et Quatrième.
Cherice Bethler, 16 mois, 369 rue Victoire.

**Décès de la semaine.** Il est mort, dans la semaine, dans les limites de la Nlle-Orléans, 153 personnes, dont 48 de la petite vérole, 10 de la phthisie pulmonaire, 6 d'affections du cœur, 5 (petits enfants) de convulsions 4 du tube mesentérique, 3 d'apoplexie, 4 de la diarrhée, 3 de la dysenterie, 8 de la pneumonie, 3 petits enfants et 3 vieillards, de la débilité, 4 de la méningite, 3 de la bronchite aiguë, 2 de la maladie (chronique) de Bright, 2 de la congestion cérébrale.

Age—Au-dessous d'un an, 26; de 1 à 2 ans, 4; de 2 à 5 ans, 10; de 5 à 10 ans, 14; de 10 à 15 ans, 6; de 15 à 20 ans, 9; de 20 à 25 ans, 14; de 25 à 30 ans, 9; de 30 à 40 ans, 10; de 40 à 50 ans, 14; de 50 à 60 ans, 11; de 60 à 70 ans, 8; de 70 à 80 ans, 10; de 80 à 90 ans, 3; de 90 à 100 ans, 0; de 100 ans et au-dessus de 100 ans, 0.

Nationalité—Canadiens, 1; Danois, 1; Français, 1; Allemands, 12; Irlandais, 8; Italiens 1; Louisianais, 96; Portugais, 1; Russes, 1; Américains (autres que Louisianais) 31.

Il est mort 99 personnes du sexe masculin et 63 du sexe féminin.

Il y a eu 10 décès à l'Hôpitale Charité, 13 à l'hôpital des personnes atteintes de la petite vérole, 1 à l'infirmerie de l'Asile St Vincent des petits enfants.

Les corneurs Jenz délivré 32 certificats de décès.

Il y a eu 3 morts-nés.

Proportion des décès (sur la base de 1000 par an) dans la semaine, 35.58; blancs, 25.73; couleur, 52.48.

### HOTEL ST CHARLES.

O F Brust, Independence, Mo; T V Bryant Kansas City, Mo; A L Jones, Chamberburg Penn; E M Griswold, Baltimore, Md; W C Nichols, San Antonio; Mme M D Dodd, Mme H M Blossom, St-Louis; James Brophey, Arthur E Mann, Boston; John Jerhman, Stockton Mernon; N J; Mile Shewa, San Francisco; W D Deane, Atlanta, Georgie; R O Logan, Wm Logan et entourage, ville; H M Raiggs, Chicago; J B Watkins, Lawrence; J W Martin et femme, Denver, Col; E Cameron, Valparaiso; E Joe Pettes et femme, Whitehead, N Y; col Geo E Stevens, Omaha, Nebraska; Jas C Hoggins, Racine, Wisconsin; L S Clark, Ste-Marie.

**L'éclairage électrique de la rue Royale.**—Les négociants de la rue Royale ont constaté, l'automne dernier, un brillant éclairage public à l'électricité, le seul systématique qui existe à la Nouvelle-Orléans, en dehors de celui de la Levée. Cette charmante et utile entreprise leur a fait le plus grand honneur auprès de la population de la Nouvelle-Orléans, et ils en ont reçu force éloges bien mérités.

Le contrat, paraît-il, cesse le 1er mai; jusqu'ici, les souscriptions ne se sont renouvelées qu'en petite partie, et la rue principale du quartier français est menacée de retomber, d'ici à quelques jours, dans la plus profonde obscurité.

Il ne faut pas qu'il en soit ainsi. Le fait serait d'autant plus regrettable, que ce système d'éclairage gagne, peu à peu, du terrain, et que, déjà, plusieurs correfours de notre quartier ont suivi l'exemple de la rue Royale; nous citerons, entr'autres, l'intersection du Passage de la Bourse et de la rue Conti, celle des rues Bourbon et Bourbon, celle des rues St-Louis et Chartres, et la bifurcation de la rue Vieille Levée, à la hauteur de la rue Conti.

Le Quartier Français ne peut plus se passer aujourd'hui de l'électricité qui est entrée dans ses habitudes et fait partie de ses besoins de chaque soir. Il serait déplorable qu'un si heureux essai échouât misérablement.

Allons, messieurs les négociants de la rue Royale, montrez-vous à la hauteur de votre réputation et continuez aussi dignement que vous avez commencé; plus que qui que ce soit, vous contribuez à la renommée de notre district. N'abandonnez pas la tâche à la veille, peut-être, d'en recueillir les fruits. Qui sait si nous n'obtiendrons pas le siège de la grande exposition de 1884? Ne faut-il pas qu'alors tout le quartier français soit détairé à l'électricité, non pas au point de vue des intérêts particuliers de quelques maisons commerciales ou de quelques cafés, comme le choses se pratique dans le haut de la ville, mais au point du public, qui en fera alors son district favori, et le but de ses promenades du soir?

**Un officier de police persévérant et emporté.**—Il y a deux semaines de cela, une rixe a eu lieu entre John P. Backer, propriétaire d'un café-concert, rue Royale, près Douane; et Hy. L. Bonsa. Le témoin principal, G. W. Milkman, a été jouvert que s'il persistait en cour, il serait arrêté pour n'avoir aucun moyen d'existence.

Milkman a prévenu le recorder Ford des menaces qu'on lui adressait; le magistrat lui répondit que personne ne lui ferait du mal, que sa cour est dirigée dans l'intérêt du public, et qu'il faut respecter les personnes qui seraient citées par le tribunal.

Quelques jours plus tard, l'officier de police Bosso a arrêté Milkman et l'a accusé de n'avoir aucun moyen d'existence. Amené, le lendemain, devant le recorder Ford, il a été renvoyé de la plainte, plusieurs personnes ayant déclaré qu'il travaille pour gagner sa vie.

Dimanche dernier, Milkman a encore été arrêté par le même agent sous la même accusation.

Hier matin, à neuf heures et demie, le recorder Ford, il a été entré dans des renseignements particuliers, que l'officier Bosso n'y est présenté et lui a demandé de renvoyer l'interrogatoire à un autre jour; le magistrat lui ayant demandé pourquoi il mettait tant de zèle à arrêter Milkman, et ayant ajouté que sa conduite raisonnait à une persécution, Bosso s'est excité et a fini par donner un démenti au recorder, qui s'est levé de l'a soufflété; Bosso s'est redressé et a fait le mouvement de tirer une arme de sa poche. Au même instant, des témoins de la scène avaient tombé sur Bosso et ont pari en dissimulé qu'il emportait avec le satisfaction qu'on gentleman a le droit d'exiger d'un autre.

Plus tard, Milkman a été tendait devant le recorder. Le maître Bond a déclaré que l'inculpé travaille pour lui au No 11 de la rue St-Charles, qu'il est honnête et jouit d'une bonne réputation. Après d'autres dépositions, le recorder a prononcé l'acquittement.

**Arrestation, coupe de pistolet et mort.**—Dimanche matin, à quatre heures, Alfred Gossette, 4 vêtement de production, est entré dans la maison de jeu d'Street Alix, No 36 de la rue Franklin, où il a perdu $13 00 à une table de Monte. Il a demandé à Oscar Alix, le "barkeeper" de lui prêter deux piastres, mais Alix les lui ayant refusées, Gossette a pris trois piastres sur la table. De ce montant, il a gardé deux piastres et a remis l'autre, puis est sorti de l'établissement. Plus tard, il y est revenu et a dit qu'il avait lui faisait plaisir, il rendrait l'argent, mais que, dans le cas contraire, il le garderait. Au moment où il sortait de la maison pour la seconde fois, Oscar Alix a appelé l'officier Johnson et lui a ordonné d'arrêter Gossette, qui lui avait volé deux piastres, mais pour un motif ou un autre l'agent ne l'a pas fait et a laissé sortir Gossette.

A cinq heures, lorsque la patrouille de jour est venue relever celle de nuit, Oscar Alix s'est approché des officiers John Coffee et Patrick Dale auxquels il a raconté ce qui venait de se passer. Les agents se sont alors mis à la recherche de Gossette, qu'ils ont trouvé au café No 28 de la même rue; ils l'ont fait prisonnier. Gossette n'a pas offert de résistance et s'est laissé conduire jusque sur le trottoir, mais là il a refusé de suivre les officiers tant que ces derniers ne montreraient pas un mandat d'amener. Une lutte s'est alors engagée. A l'angle rue Douane et Franklin, Gossette a tiré un pistolet de sa poche et a fait feu, trois fois, sur l'officier Coffee, qui a été atteint à l'estomac, à la poitrine et dans la bouche. Coffee est tombé dans le ruisseau, mais pas avant d'avoir tiré, deux fois, sur Gossette. L'officier Dale, qui, dans la mêlée, a été blessé au pouce gauche, a, d'un coup de bâton, terrassé Gossette. L'officier Tiller, aux premières détonations, a couru sur les lieux; lorsqu'il y est arrivé, Gossette, que Dale retenait sur le trottoir, s'est soulevé, a tiré sur Tiller, puis, repoussant Dale, s'est enfui. Tiller lui a envoyé plusieurs balles, où, avec Dale, l'a poursuivi.

A l'angle Bassin et Bienville, Gossette s'est caché derrière une vitrine, a présenté son revolver aux agents en leur criant que s'ils faisaient un pas de plus, il les tuerait; pour toute réponse, Tiller a fait feu sur lui et a continué de s'avancer. Gossette, n'ayant plus de cartouches, s'est mis à courir jusqu'à la rue Toulouse, puis à la rue Tremé, où les officiers, aidés de M. A. Cefalo, officier particulier de MM. Choie & Cie, l'ont arrêté. A la station du quatrième précinct, on s'est aperçu qu'il était blessé à l'abdomen. On l'a transporté à l'hôpital.

Tandis qu'on poursuivait Gossette, l'officier Coffee a été déposé dans un cab et envoyé à l'hôpital, mais il a rendu le dernier soupir pendant le trajet.

Le Dr Jamison, sous-shérif en chef de l'hôpital, a informé, hier matin, le chef de la police, que l'état de Gossette s'est beaucoup amélioré et que l'opéré peut être transféré à la prison de paroisse.

Le capitaine Rowley a ordonné au sergent Murphy d'amener Gossette en prison. L'ordre a été exécuté. Dans l'intervalle l'officier Pat Dale s'est présenté devant le recorder Ford et a porté une accusation de meurtre contre Gossette.

Le prisonnier a été amené en cour, à midi; il s'est déclaré innocent. Le magistrat a ordonné qu'il fût incarcéré en attendant l'instruction. Il a profité de l'occasion pour faire l'éloge de l'officier Coffey; il a dit que la cour perdait un des meilleurs officiers de la police, un homme sur lequel on pouvait toujours compter et auquel on ne pouvait rien reprocher.

Il y a deux ans que Gossette est en ville. Il a été arrêté à St-Louis pour vol et a été à pénitencier à Chester, Illinois. Il est un de ceux qui se sont introduits dans la résidence de M. George Rice, No 683 de la rue Baronne, et ont chloroformé Mme Rice. On se souvient qu'au moment où l'éponge fut placée sous le nez de M. Rice, celui-ci s'est réveillé et a compris que des voleurs, lequel a réussi à s'échapper. M. Rice l'avait vu, et ayant donné son signalement à la police, il a été arrêté. C'est Bill Gowington, ce qui a été condamné, dernièrement, par la cour criminelle de district, à quinze ans de travaux forcés.

Gossette, qui était avec lui, s'est enfui à McComb City, où il a enlevé, de la chambre de M. E. F. Allen, "conducteur" du chemin de ferde Jackson, une somme de $500. Il y est ensuite revenu. Plus tard, il est revenu à la Nouvelle-Orléans et s'est trouvé impliqué avec un nègre du nom de Brice, dans le vol commis au magasin de MM. John Calder et Cie., à l'encoignure des rues Front et Lafayette d'où ont disparu plusieurs sacs de café qui ont été retrouvés plus tard.

Brice a été arrêté et condamné à cinq ans de travaux forcés et Gossette a quitté la ville. Quelques temps après, il a été arrêté à Vicksburg, pour avoir déchargé une arme sur un officier de police. Traduit devant la cour, il a été condamné à une amende de $100, qu'il a payée; il est revenu en ville après cela. Au bout d'une semaine (c'était en décembre dernier), le sergent Donovan l'a arrêté en l'accusant de s'être évadé de McComb City, où il était accusé de vol, mais les autorités, quoique prévenues de l'arrestation de Gossette, ne l'ont pas réclamé. Traduit devant le recorder Davey, celui-ci l'a renvoyé en prison à défaut d'un cautionnement de $500. Avant que l'interrogatoire eût lieu, une plainte a été portée contre lui devant un des commissaires des Etats-Unis, pour avoir blessé quelqu'un à bord d'un bateau. Amené de la prison de paroisse à la cour du commissaire, Gossette a été acquitté, faute de preuves.

L'officier Johnson déclare qu'Oscar Alix lui a demandé d'arrêter Gossette, mais il ajoute qu'il ne l'a pas arrêté parce qu'il ne l'a pas rencontré.

**Cour Suprême de la Louisiane.**—La Cour Suprême a rendu, hier, les arrêts suivants:

—Par l'honorable Bermudez, juge en chef.—

Alex. Kuhn & Cie. vs. Embry & Picher. Le décret précédent est amendé. Les mots "in solide" sont effacés et remplacés par le mot "conjointement".

Etat ex-rel Doran vs. Lazarus, juge. La demande d'un "writ de mandamus" est repoussée.

L'Etat ex-rel McCrea vs. Livaudais, juge. La demande d'un "writ de prohibition" est repoussée.

Etat ex-rel Smith Bros. vs. C. G. Ogden, juge d'une cour de cité. La demande d'un "writ de prohibition" est de "certiorari" est repoussée.

W. B. Heath vs. J. P. et C. Burns. Décret renversé.

Succession de Jacob Hawkins. Décret renversé. Le "rule" sur l'acquéreur est fait absolu.

Mme Sullivan et al. vs. la ville de la Nouvelle-Orléans. Décret renversé et jugement rendu en faveur des demandeurs.

L'Etat ex rel. Rubert vs Board of Liquidation. Décret renversé et jugement rendu en faveur des défendeurs. La demande de conversion des bons du "relator" est rejetée.

F. W. Tilton et al vs. "New Orleans City Railroad Company." Décret renversé et jugement rendu en faveur des demandeurs en tant qu'il s'agit d'empêcher la compagnie de se servir de locomotives dans la rue du Canal, entre les rues Bassin et Carondelet. La demande est repoussé sous les autres rapports.

H. V. Bayhi et al vs. Chas. Bayhi et al. Décret renversé et le "rule" sur les créanciers hypothécaires est fait absolu.

—Par l'honorable Poché—

Dorothea Fleitas vs W.F. Halsey et al. Décret précédent renversé et jugement de la cour inférieure maintenu.

William E. Sivell vs John H. Scott. Décret maintenu.

Etat ex rel Robert Breyster et als vs La Ville de la Nouvelle-Orléans. Décret maintenu.

Buck & Beauchamp vs Blair & Buck. Décret maintenu.

John Frank vs F. Hollander. Décret amendé.

—Par l'honorable Todd—

Soixas & Soixas vs. Waterman & Allix. Décret maintenu.

Wm S. Campbell vs John P. H. Short. Décret maintenu.

Wm S. Campbell vs. John P. H. Sort. Injonction de J. C. Wilson. Décret amendé.

Bernard Kiolets vs Charles McCready et Nicholas Burke, exécuteurs testamentaires. Décret renversé.

Succession John Seddler vs Bayle J. Henderson. Décret maintenu.

—Par l'honorable Fenner—

Charles F. Caruthers vs Vaiden, Hawkins et Roberts. Décret maintenu.

John A. Stevenson vs. Albert Schults et al. Décret maintenu.

Wilkie & Turnbull vs. Albert Schults. Décret maintenu.

Marie A Roberts vs. Joseph Bauer et al. Décret renversé.

Etat ex rel A. V. Wogan vs. Mechanics & Traders Bank. Décret maintenu.

—Par l'honorable Manning—

Edward F. Stockmayer vs. Hy. Oertling. Décret renversé. Cause renvoyée à la cour inférieure.

Underwriters Wrecking Co. vs. Board of Underwriters. Décret renversé et jugement en faveur des défendeurs.

New Orleans vs. Timothy Bayley. Décret renversé et jugement en faveur du défendeur.

Borgen vs New Orleans. Un jugement contre la ville de la Nouvelle-Orléans pour services rendus en vertu d'un contrat, doit être payé du revenu de l'année dans laquelle le contrat a été fait.

Le tribunal a repoussé une nouvelle audition de cause dans les causes suivantes:

Vaccoco vs Woodward,
O'Donnell vs McDermott,
Stevenson vs E. R. Co,
Grenbel vs Ristryphoal,
Leon Koe & Co vs Smith Bros Co,
Davidson vs Houston,
City vs Sugar Shed Co,
State vs Blackman,
Barbank vs Gas Light Co,
McNeil vs L. N. R. R. Co,
State ex rel Osborn vs Houston,
Freelander vs Schmalinski,
Smith vs E. R. Co,
State ex rel Seale vs Madison parish,
Vigaid vs Brady,
Fox vs N. O. Gas Light Co.

**Cour criminelle de district.**—A la section A—(juge Romch)—John Williams, accusé de voies de fait sur A. Martin, s'est reconnu coupable d'attaque. Il a été condamné à deux mois de prison de paroisse.

Martin Huber et Henry Bertal se sont reconnus coupables de port d'armes cachées. Le juge les a condamnés à $15 d'amende ou quinze jours de détention à la même prison.

MM. Whitaker et Evans ont demandé, hier, que l'accusation d'obtention d'argent sous de faux prétextes, formulée contre Fred ou Sonny King, soit desarlée. La motion se plaidera samedi prochain.

Le grand jurí a déjà, hier; il s'est ajourné sans avoir présenté d'actes d'accusation.

A la section B, (juge Lusenberg)—le second jugement d'Edward McCubbin, qui, le 17 janvier dernier, a été condamné pour l'homicide de son beau-père, Thomas Craig, a eu lieu hier. Les témoignages sont les mêmes que ceux que nous avons publiés à l'époque. A deux heures et demie de l'après-midi, après l'exposé du magistrat, les jurés se sont retirés pour délibérer. A sept heures, ils sont descendus de leur salle et ont présenté un verdict d'acquittement.

**Cour du recorder Ford.**—John Callaghan, accusé d'attaque à main armée; Tom. Daley, Eugène Lacoste, Joe. Wadsworth et A. Henecee, prévenus d'avoir donné un charivari—ont fourni un cautionnement de $250 en attendant l'interrogatoire.

O. H. Schonhausen, accusé de vol, a fourni un cautionnement de $500 en attendant l'instruction.

Frank Basiocla et Sallie Anne Haston, convaincus d'ivresse, ont été condamnés à $25 d'amende ou trente jours de grèle de police.

Wm Antheimer, accusé de l'homicide de Chritophe Lots, a été envoyé à la cour criminelle de district. Il a été relaché après qu'il eut donné un cautionnement de $2500. Les dépositions sont les mêmes que celles que l'*Abeille* a publiées le 20 du courant.

Hy Parker, Julia Turner et Marie E. Stein, convaincus de n'avoir aucun moyen d'existence, ont été requis de fournir un cautionnement de $250 pour répondre de leur bonne conduite durant six mois. A défaut de cautionnement ils passeront trente jours à la geôle de police.

Benedict Lee a été envoyé à la maison de correction, pour vagabondage.

**Cour du recorder Davey**—Lizzie et Richard Porter, accusés d'attaque et de blessures, ont été requis de fournir un cautionnement de $500 en attendant l'interrogatoire.

Mme Harper, convaincue d'ivresse, de brie de paix et de langage obscène; Marie Roper, convaincue d'ivresse et de tapage; Matt Deegan, de décharge d'arme dans les limites de la ville—ont été condamnés à $10 d'amende ou vingt jours de geôle de police.

**Condamnés au pénitencier**—M. Robert Brewster shérif des cours criminelles, et plusieurs sous-shérifs, sont partis, hier, pour Bâton-Rouge, où ils amènent les condamnés suivants:

A. McDonald, condamné, le 20 février 1883, à quatre ans de travaux forcés pour vol;

Paul Prados, condamné, le 19 février 1883, à un an de travaux forcés, pour vol;

Mose Harris ou Eastman, c, condamné, le 2 février 1883, à deux ans de travaux forcés, pour vol;

Mathew Freyer, condamné, le 3 février 1883, à un an de travaux forcés, pour obtention d'argent sous de faux prétextes;

John B. Fallon, condamné, le 21 février 1883, à un an de travaux forcés, pour vol.

Albert Myers, condamné, le 24 février 1883, à un an de travaux forcés, pour obtention d'argent sous de faux prétextes;

Jake Sheard, c, condamné, le 20 mars 1882, à dix ans de travaux forcés, pour homicide;

Hy. Stowe, condamné, le 30 janvier 1883, à un an de travaux forcés, pour homicide;

Wash. Banks ou Hy. Johnson, c, condamné, le 28 mars 1883, à un an de travaux forcés, pour vol d'un mulet;

Louis Lobman, condamné, le 16 avril 1883, à un an de travaux forcés, pour vol;

Wm Graham, c, condamné, le 18 avril 1883, à deux ans de travaux forcés, pour vol;

Oscar Ellison, condamné, le 12 mars 1883, à un an de travaux forcés, pour vol;

Cornelius Davis, c, condamné, le 12 mars 1883, à un an de travaux forcés, pour blessures;

Charles Wilson, condamné, le 10 mars 1883, à un an de travaux forcés, pour vol;

Mike King, condamné, le 5 mars 1883, à un an de travaux forcés, pour attaque dans une intention de vol;

Calhoun Saymon ou J. Johnson, c, condamné, le 5 mars 1883, à deux ans de travaux forcés, pour vol;

John Jones, c, condamné, le 24 février 1883, à six mois de travaux forcés, pour vol;

Josephine Cavaroc, c, condamnée, le 24 mars 1883, à six mois de travaux forcés, pous vol.

En tout, dix-huit condamnés, dont dix hommes blancs, 7 de couleur et une femme de couleur.

**Paragraphes.**—Rapport du trésorier de la Nouvelle-Orléans, pour la semaine expirée le 21 avril:

| | |
|---|---|
| Reliquat, le 14 avril | $82,388 90 |
| Reçu dans la semaine | 13,457 20 |
| Total | $95,946 19 |
| Déboursé | 41,251 15 |
| Reliquat, le 21 avril | $54,695 04 |

Taxes perçues dans la semaine—de 1877 à 1883:

| | |
|---|---|
| Pour 1883 | $ 3,074 81 |
| " 1882 | 46,661 44 |
| " 1881 | 3,269 61 |
| " 1880 | 427 67 |
| " 1879 | 154 96 |
| " 1878 | 12 52 |
| " 1877 | 127 39 |
| Divers | 896 64 |
| Total | $54,695 04 |

—Charles Meny est tombé d'une charrette à lait, au coin des rues Claiborne et Lapeyrouse; les roues lui sont passées sur le dos. John Voorhies, petit garçon, qui était dans le véhicule, a été légèrement blessé à la tête. Ils ont reçu les soins du Dr Windhall. Les blessures n'ont aucune gravité.

—Un feu a été pu, simplement éteint dans du coton éparpillé sur le quai du pied de la rue Deuxième.

—De trois à quatre piastres ont été enlevées d'un des tiroirs du salon d'huîtres du coin des rues Madison et Chartres.

—Clémentine Patton, c, âgée de trente-cinq ans, était assise près d'un feu, chez elle, rue Fortin, près Sauvage; elle a eu une crise, est tombée dans le feu et a été grièvement brûlée derrière la tête et les épaules. Sa sœur, Rose, en essayant d'étouffer les flammes, a eu les mains brûlées.

—M. Ed. Pooley, demeurant à l'encoignure Bourbon et St Philippe, est arrivé, de Bâton-Rouge par le "John M. Chambers". Il a déclaré qu'avant l'arrivée du bateau au wharf, quelqu'un a enlevé quarante-trois piastres de la poche de son pantalon.

—Des voleurs se sont introduits chez M. A. Peumeroux, No 596 de la rue des Remparts, côté nord; ils y ont enlevé $115 d'une armoire.

—Le juge Billings, (cour de circuit des Etats-Unis), a rendu un décret de $4000 en faveur de Thomas McGraw, employé à bord de l'"Explorer." Le demandeur a été blessé en travaillant sur le steamer.

—Hy. Harding, employé sur le steamer "Charles" qui est amarré au pied de la rue Philippe, a été grièvement blessé, hier matin, par une barre de fer qui lui est tombée sur la tête. On l'a transporté chez lui.

—Des voleurs ont emporté un pantalon, une chemise et des boutons en or, hier, à la demeure de M. Frank Smith, No 156 de la rue Jacques.

—Wm Neal, petit garçon de cinq ans, a été grièvement mordu par un chien, au coin des rues Lapeyrouse et Tonti.

—Une rixe a eu lieu, hier matin, à neuf heures et demie, au No 40 de la rue Franklin, entre Colbert Jefferson, c, et Marie Britton, c; celle-ci s'est armée d'un couteau et en a porté un coup à Jefferson à la hanche droite. La blessure n'a aucune gravité. Marie a été arrêtée.

—Des voleurs sont entrés dans la maison de M. E. Roye, au coin des rues Erato et Carondelet; ils en ont emporté quarante-cinq piastres, une montre et une chaîne en or.

—Ils se sont introduits dans le café de M. Joseph Balter, coin Peydras et Carondelet; ils ont pris, dans un tiroir, une somme de quinze piastres et un billet faux de deux piastres. Ils n'ont pas pouvoir le tiroir atteinant, qui contenait le même montant.

—Hier matin, à une heure, une détonation s'est fait entendre à l'encoignure Canal et Chartres; plusieurs personnes sont accourues sur les lieux. C'était une charrette qui était passée sur une cartouche qui avait fait explosion.

—Frank Wilson était assis, vers dix heures et demie du soir, sur les marches de la statue de Clay: un homme dont il ignore le nom s'est approché de lui et lui a porté un coup de couteau à la tête. Le patient a été conduit à la pharmacie Fredericksen puis M. Wilson a été amené chez lui, No 82 de la rue Dauphine.

—Le Dr Archinard, sous-coroner, a commencé et terminé, hier soir, l'enquête des faits qui se rattachent à la mort de Catherine Philomène Gallagher, petite fille de deux ans, écrasée, le 18 du courant, par le car No 24 du chemin de fer Crescent City, dans la rue Tchoupitoulas, entre les rues Valence et Bordeaux. Le jurí a déclaré que la mort a été causée par une fracture du cou et de la figure.

—Joseph Miller, qui a déjà été condamné aux travaux forcés dans le Missouri, a été arrêté, rue Franklin, entre Bienville et Douane, parce qu'il n'a aucun moyen d'existence. En apprenant que Gossette avait tué un officier de police, il s'est écrié: "Cette fois-ci c'est Gossette, la prochaine fois ce sera moi qui en tuerai un."

—Emile Dalon et Ed. Brodarick, accusés d'incendie et de vol, à l'église du coin des rues St-Charles et Cadiz, ont été renvoyés de donner un cautionnement de $7000 pour répondre de leur comparution devant le recorder de Carrollton.

**Le vol à la Banque Métropolitaine.**—L'interrogatoire de C. M. Howard ou C M Hines, accusé de n'avoir aucun moyen d'existence et que la police soupçonne d'être un des auteurs du vol commis à la banque Métropolitaine, a eu lieu, hier soir, à cinq heures, à la cour du recorder Ford.

Voici les dépositions entendues.

L. Fischel.—Je suis employé à la Banque Métropolitaine.

Le prisonnier est venu à la banque quelques jours avant le vol, et a emprunté $105 sur une bague en diamant. Il a dit se nommer Howard. Il m'a demandé s'il n'y avait pas de danger que sa bague fût volée; je lui ai répondu négativement. Après le vol, la police est venue à la banque et m'a demandé si quelques jours auparavant quelqu'un n'était pas venu à la banque et n'avait pas posé des questions; je me suis souvenu de Howard et j'ai donné son signalement.

R. B. Rowley—Je suis chef de la police.

Après l'arrestation de Howard, j'ai télégraphié au chef de la police de St-Louis et à celui de la police de New-York, leur demandant des renseignements sur l'inculpé. Le premier m'a répondu, mais le second ne m'a pas répondu. Je n'ai pu avoir aucune preuve. Howard a été relâché parce que quelque bon mécanicien, il ne travaille pas, met en gages des bijoux de valeur, passe sous d'autres noms que celui qu'il porte et n'a aucun moyen d'existence.

Il a été amené dans mes bureaux. Dans la cours de la conversation, il a dit qu'il pouvait faire tout espèce d'outils connus dans le monde et ouvrir n'importe quelle serrure. Il a ajouté qu'à New York des voleurs de profession se sont adressés à lui pour faire des outils, mais qu'il n'en a jamais fait; qu'il en aurait peut-être fabriqué s'il en avait eu le temps.

J'ai fait tout en mon pouvoir, depuis qu'il est arrêté, pour obtenir des preuves contre lui et le faire mettre en cet de la banque ou pour m'assurer s'il était de son chef dans les autres villes comme compagnon de voleurs, mais je n'ai rien pu savoir.

M. F. Farrell.—Je suis capitaine de la police qui porte mon nom.

J'étais présent à l'arrestation de Howard. J'ai accompagné l'inculpé jusqu'au bureau du chef de la police. C'est en réponse à cette question que je lui ai posée qu'il a déclaré pouvoir faire toute espèce d'outils. Je lui ai demandé si jamais des voleurs étaient venus le charger de faire des outils pour eux; il m'a répondu affirmativement. Je lui ai demandé s'il en avait fait; il m'a répondu "non, je n'en avais pas le temps."

Malgré toutes les recherches que j'ai pu faire, il m'a été impossible d'obtenir une preuve quelconque de sa complicité dans le vol. J'ai envoyé son signalement dans toutes les villes de l'Union, mais je n'ai rien reçu qui puisse me fournir une preuve contre lui.

Le magistrat a demandé au témoin quelle opinion il avait de l'inculpé; le capitaine lui a répondu qu'occupant une place telle que la sienne, il ne désirait pas répondre à la question et cela devait lui faire du tort. Le recorder l'a exonéré et lui a posé la question suivante: "Si vous croyiez qu'Howard est un homme suspect et qu'il serait dangereux de lui laisser parcourir les rues de la ville, le contraire?" M. Farrell lui a répondu qu'il ne le farait pas.

M. Miller—Je travaille au No 68 de la rue de Tchoupitoulas. Dans la soirée de jour où le vol a été commis, j'ai entendu un bruit; je me suis levé, j'ai ouvert la porte et j'ai vu trois hommes qui passaient dans la rue Decatur; un d'eux avait un pardessus. Je ne reconnais pas l'inculpé comme l'un d'eux.

M. Olivier—J'ai vu l'accusé le samedi ou le dimanche [date du vol] entre dix et quatre heures du soir, dans la maison de jeu No 11 de la rue Royale; il jouait à la roulette. Je ne puis dire s'il est suspect ou dangereux.

E. Claudel.—J'ai vu le prisonnier samedi dernier [il y a huit jours] à mon magasin, No 96 de la rue du Canal, près Camp; il m'a acheté une longue-vue. Après m'avoir payé, il m'a dit qu'il reviendrait la chercher.

Il est revenu le lendemain et l'a prise. Le surlendemain, il m'a acheté un verre qui grossit les objets; il m'a dit qu'il amènerait beaucoup de monde. J'ai rencontré dans la rue St Charles; il regardait des lignes dans une vitrine. Le samedi soir, il est venu me chercher à mon magasin pour aller faire une partie de pêche; j'ai été seul. Le lendemain du vol, lundi, je l'ai rencontré dans la rue du Canal, près Carondelet.

M. Kerwin.—Je suis membre de la police secrète.

J'ai arrêté l'inculpé et fait l'affidavit contre lui.

Le lundi, 17 du courant, M. Gaster, membre de la police secrète, et moi, nous l'avons cherché toute la journée. Je suis allé chez lui dans la maison de jeu de M. Bush et j'ai vu le prisonnier par le signalement qui m'avait été donné. Ne le connaissant pas, je suis descendu et j'ai prié M. Gaster d'aller chercher M. Fischel à la banque.

Il est venu peut d'un instant M. Fischel est venu; il est monté avec moi; lorsqu'il est entré, Howard, qui était à une table de roulette, a baissé sa tête pour ne pas être vu; j'ai dessiné, je me suis dit; "l'ai mon homme." Je suis descendu pour prévenir Gaster, puis je suis remonté, mais mon homme avait disparu. Je l'ai cherché, et l'ai aperçu dans la maison de jeu No 18 de la rue Royale.

J'ai été près de lui, et j'ai prié de me suivre. En descendant les escaliers, il m'a demandé ce que je voulais; je lui ai répondu que j'étais un "détective" et que le chef de la police désirait le voir; il m'a suivi. En route, il m'a dit: "Vous m'arrêtez pour ce vol à la banque"; je lui ai répondu que je ne le savais pas; il a dessiné, il a ajouté: "Je m'attendais à cela toute la journée, mais je prouverai facilement un alibi. Je sortais parti ce matin sans ce vol à la banque."

Une discussion s'est alors élevée entre M. Henriques, avocat de l'inculpé, et le témoin, à propos d'une conversation qui a eu lieu, entre eux, le soir de l'arrestation de Howard. M. Henriques voulait savoir si l'ag